

Circonscription d'Aix Touloubre

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Ecole : primaire LA POMME DE PIN

Directrice: Mme WAGLER

Compte rendu de Conseil d'école n°1

du 19/10/2023

début de séance : 17h45 - levée de séance : 19h55

Conseil d'école réalisé en présentiel

Présents :

Enseignants : Mmes Wagler, Calmettes, Chazeau, Cuenca, Lauret, Katinov, , Rambert , Borot, Dieuloufet, Korzine et Mrs Montero, Le Valle et Lubès

Représentants Mairie : Mme Galtier, Mme Clauzel, Mr Agostini

Parents d'élèves élus : BALLESTER Marion , TRANCHARD Céline, MAGARIAN Amandine , REYMOND Mélanie, GILLET Aude, PERRIER Alison, PENOT Véronique

Excusés : Mme Lahondès (IEN)- Mr Guirou (Maire) - Mme Garcia (mairie)- Mme Platek- Mme Jadre, Mme Pignol (enseignantes)

DDEN : pas de DDEN sur l'école

Caractères noirs : propos de la directrice ou de l'équipe pédagogique.

Caractères verts : propos des représentants de la mairie.

Caractères bleus : propos des parents d'élèves délégués de l'AIPE

1/ Accueil des nouveaux membres du conseil d'école- rôle du conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023.

Sur 501 inscrits, 265 personnes ont voté soit un taux de participation de 58.88 %.(contre 60% l'an dernier)

L'AIPE qui était la seule en lice a donc remporté ces élections avec 12 titulaires et 3 suppléants.

Mme Ballester en est la présidente, Mme Tranchard est la trésorière, Mme Reymond est la secrétaire , Mme Magarian secrétaire adjointe, et Mme Perrier trésorière adjointe.

L'AIPE peut être contactée entre autres par mail à : contact@nospommesdepin.fr

► Rappel du rôle du conseil d'école :

Composition du conseil d'école : La directrice en est la présidente, le maire ou son représentant, les enseignants de l'école, le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN), les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'IEN assiste de droit aux délibérations.

► Organisation du CE :

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre. La présidente arrête l'ordre du jour et l'adresse aux membres du conseil au moins huit jours avant la date de celui-ci. Seuls les points figurant sur l'ordre du jour sont abordés. Les questions diverses peuvent être déposées jusqu'à 48h avant le conseil d'école.

► Compétence du CE :

Sur proposition de la directrice :

Le CE vote le règlement intérieur dans le respect du règlement départemental lui-même issu de la circulaire ministérielle n° 2013-144 du 6 septembre 2013.

Le CE donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Le CE adopte le projet d'école.

Le CE n'est pas le lieu de règlements personnels ou individuels (sauf s'ils sont prévus à l'ordre du jour).

2/ Présentation de l'école :

En septembre, l'école élémentaire comptait **296** élèves inscrits répartis sur **12** classes.

Ceux-ci sont répartis comme suit :

- CPA de Mme Cuenca et de Mme Pignol : 18
- CPB de Mme Chazeau : 23
- CP/CE1 de Mme Lauret et de Mme Pignol : 22 (7/15)
- CE1A de Mme Katinov : 25
- CE1/CE2 de Mme Korzine : 24 (17/7)
- CE2A de Mme Platek : 27
- CE2B de Mr Montero : 27
- CM1A de Mme Calmettes : 25
- CM1B de Mme Borot : 25
- CM1/CM2 de Mr Lubès : 24 (13/11)
- CM2A de Mme Dieuloufet : 28

► CM2B de Mme Rambert : 28

Mme Wagler précise que les changements de classe à la demande ne sont pas possibles et que seul le conseil des maîtres peut décider d'un aménagement de scolarité pour des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école compte 15 enseignants, 6 AESH (soit 2 de plus que l'an dernier).

Mme AFFRE, psychologue scolaire, a été nommée sur le secteur.

Les besoins en AESH pour les élèves relevant de la MDPH sont couverts. Des dossiers sont en attente de notification par la commission. Si les besoins venaient à ne plus être couverts, une demande d'AESH supplémentaire serait transmise au PIAL dont dépend l'école.

Interviennent également dans l'école, des animateurs mairie dans le cadre des activités sportives, Mr PEREZ et Mr LAURENT (soit un animateur sportif en moins par rapport à l'an dernier).

Mr PATRON ne fait plus partie des intervenants EPS.

Un poste de service civique est à pourvoir sur l'école. Il s'agit d'un poste de « mission n°1 » (contribution aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire) qui permettrait de mettre en place et développer des activités autour du livre, de la lecture et de la BCD.

L'année scolaire sera partagée en deux semestres. La fin du premier semestre est fixée au 26 janvier 2024.

Les deux prochains conseils d'école sont fixés au lundi 11 mars 2024 et au vendredi 21 juin 2024. (Dates susceptibles d'être modifiées).

► **Communication** :

Dans un souci d'économie de papier, la communication école-famille se fait principalement par l'ENT.

Elle se fait aussi par le biais du cahier de liaison qui reste l'outil de communication privilégié entre les parents et les enseignants. Le cahier de liaison doit être utilisé pour toute communication. Il doit être consulté tous les jours par les familles.

Mme Wagler termine sur ce point en remerciant les familles de ne pas utiliser le numéro de téléphone portable des enseignants par respect de leur vie privée.

► **Assiduité scolaire** :

Mme Wagler rappelle que toute absence doit être justifiée par écrit sur les billets d'absence prévus à cet effet dans le cahier de liaison ou sur papier libre, quel qu'en soit le motif. L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Il peut donner lieu à des poursuites.

Mme Wagler précise qu'en cas d'absences récurrentes et non justifiées (plus de 4 demi-journées par mois), son rôle est de réunir l'équipe éducative et les responsables de l'enfant pour mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté. Elle en informe alors le Dasen.

Il en sera de même pour les retards abusifs.

3/ Vote du règlement intérieur et charte informatique :

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur par rapport à l'an dernier.

Les précisions apportées concernent notamment :

- *L'implication des responsables légaux dans la fréquentation scolaire de leur enfant*
- *La procédure suivie avec le périscolaire si un parent ne se présente pas à 16h30 pour récupérer son enfant*
- *La rédaction d'une charte du « bien vivre ensemble » avec les délégués de classe-règlement commun à tous les temps de l'enfant*
- *La mise en œuvre du protocole de circonscription dans le cadre de la lutte contre le harcèlement à l'école*
- *L'accès interdit aux locaux avant 8h30, après 16h30 et entre 11h30 et 13h30 (sécurité)*
- *L'ENT*

La charte informatique n'a pas été modifiée.

L'adoption du règlement intérieur et de la charte informatique est votée.

► Règlement intérieur et charte informatique adoptés à l'unanimité.

Le règlement intérieur, la charte de la laïcité, la charte informatique seront disponibles sur l'ENT, un coupon sera à signer dans les cahiers de liaison.

4/ Coopérative scolaire :

Cette année encore, l'école est affiliée à l'OCCE.

Grâce aux cotisations volontaires des familles (2445€) et à la subvention mairie (2464€) le solde actuel de la coopérative scolaire s'élève à : 7800€ environ.

Les mandataires sont Mme Calmettes et Mme Korzine.

L'école remercie les familles et la mairie.

5/ pHARe : programme de lutte contre le harcèlement à l'école :

Cette année, l'école conduit son « année 2 » de labellisation au programme pHARe (lutte contre le harcèlement en milieu scolaire).

La loi prévoit désormais un protocole de prise en charge des situations d'intimidation dans les établissements scolaires. Celui-ci a été rédigé et transmis aux écoles par leur circonscription respective. Il sera mis en œuvre si une situation d'intimidation devait émerger.

Ce protocole est une méthode non blâmante qui consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part ou assisté à l'intimidation et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient mettre en œuvre pour que l'intimidation cesse. Cette méthode dite de préoccupation partagée a une temporalité de 15 jours à 3 semaines maximum.

Elle permet de rassurer les élèves cibles, la priorité étant leur sécurité. Il a aussi été prouvé que le

phénomène de groupe était plus facile à traiter par cette méthode.

Le protocole de circonscription prévoit la mise en place de 2 référents a minima par école : Mme Korzine et Mme Katinov seront formées prochainement à la méthode et la direction envisage d'initier l'ensemble des enseignants de l'école à la MPP.

Attention, il n'est pas exclu d'utiliser des sanctions en fonction de l'évolution de la situation. Il est important que les familles fassent confiance à l'équipe et n'essaient pas de régler les problèmes sur le parvis de l'école.

Ce point a été ajouté au règlement intérieur.

Mme Wagler a présenté le protocole aux agents du périscolaire le 16 octobre dernier.

Les numéros nationaux de lutte contre le harcèlement seront communiqués aux familles sur l'ENT :



6/ Education à la sexualité :

Suite aux informations diffusées dans les médias et sur les réseaux sociaux, de nombreux parents ont interpellé les enseignants au sujet de l'éducation à la sexualité dans les écoles.

La circulaire du BO n°36 du 30 septembre 2022 précise que les directeurs d'école devront une fois par année scolaire, inscrire l'éducation à la sexualité à l'ordre du jour du conseil d'école. La circulaire précise également que conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.

A l'école, 2 domaines d'apprentissage sont directement concernés par l'éducation à la sexualité

- l'enseignement moral et civique,
- l'enseignement scientifique.

D'autres domaines d'apprentissage tels que l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique ou la littérature de jeunesse peuvent être concernés.

| Cycle 2 | Enseignement moral et civique | Questionner le monde |
|---------|--|---|
| | <p><u>Respecter autrui</u> Le respect des autres dans leur diversité : - la conscience de la diversité des croyances et des convictions ; - les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc.) Le respect de sa sécurité et celle des autres par la conformité aux règles de prudence. Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. Construction du point de vue et capacité à reconnaître celui de l'autre dans le cadre de chaque discussion réglée.</p> <p><u>Acquérir et partager les valeurs de la République.</u> L'égalité entre les filles et les garçons.</p> <p><u>Construire une culture civique.</u> Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord). Les préjugés et les stéréotypes.</p> | <p><u>Adopter un comportement éthique et responsable</u> Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé grâce à une attitude raisonnée fondée sur la connaissance. Les élèves apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives.</p> <p><u>Comment reconnaître le monde vivant ?</u> Connaître des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité. Le cycle de vie des êtres vivants.</p> <p><u>Reconnaître des comportements favorables à sa santé</u> Mettre en œuvre et apprécier quelques règles d'hygiène de vie : variété alimentaire, activité physique, capacité à se relaxer et mise en relation de son âge et de ses besoins en sommeil, habitudes quotidiennes de propreté (dents, mains, corps).</p> <p>Intervention de l'association « Sport et santé » pour les CPB et CE1A</p> |

| Cycle 3 | Enseignement moral et civique | Sciences |
|---------|---|--|
| | <p><u>Respecter autrui</u> Le respect d'autrui. Le respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc.) Le respect de la diversité des croyances et des convictions. Situations à aborder : racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement. Le respect du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. Le respect de sa sécurité et celle des autres par la conformité aux règles de prudence. L'usage responsable du numérique en lien avec la charte d'usage du numérique. Identifier points d'accord et de désaccord dans le cadre de chaque discussion réglée. Identifier et exprimer les émotions et les sentiments. La diversité des expressions des sentiments et des émotions dans différentes œuvres (textes, œuvres musicales, plastiques, etc.) Des émotions partagées et régulées à propos</p> | <p><u>Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent</u> Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire Identifier et caractériser les modifications subies par un organisme vivant (naissance, croissance, capacité à se reproduire, vieillissement, mort) au cours de sa vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Différences morphologiques homme, femme, garçon, fille. <input type="checkbox"/> Stades de développement (œuf - fœtus - bébé - jeune - adulte). <p>Décrire et identifier les changements du corps au moment de la puberté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modifications morphologiques, comportementales et physiologiques lors de la puberté. <input type="checkbox"/> Rôle respectif des deux sexes dans la reproduction. <p>Intervention de l'infirmière scolaire en CM2 (travail mené séparément avec les filles et les</p> |

| | | |
|--|---|----------|
| | <p>d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe. Les règles de la communication. Le vocabulaire des sentiments et des émotions.</p> <p><u>Acquérir et partager les valeurs de la République</u> Les valeurs et principe : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité. L'égalité des droits et la notion de discrimination. L'égalité entre les filles et les garçons. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p> <p><u>Construire une culture civique</u> Observer, lire, identifier des éléments d'informations sur des supports variés et s'interroger sur la confiance à accorder à des sources différentes. Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias. Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord, etc.) La justification d'un choix personnel dans le cadre d'une argumentation. La distinction entre savoirs vérifiés et opinions personnelles. Réflexion à partir de situations fictionnelles : identification des valeurs en tension et discussion réglée sur les choix.</p> | garçons) |
|--|---|----------|

Pour compléter le travail mené en EMC au cycle 3, la MDA de Salon de Provence interviendra également auprès des classes de CM1 et CM2 pour un travail sur les compétences psychosociales : 5 séances d'1h30 sont prévues.

Le Mardi 9 janvier, à 17h, les parents de cycle 3 seront conviés à rencontrer la MDA à l'école pour partager un moment d'échanges. L'école remercie la mairie qui a donné son accord pour l'utilisation des locaux hors temps scolaire.

7/ Projet d'école, axes de travail, actions :

Le projet d'école a été rédigé et transmis à l'inspection pour validation.

4 domaines y sont déclinés :

- **Domaine 1** : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.
- **Domaine 2** : La vie et le bien-être de l'élève. Le climat scolaire.
- **Domaine 3** : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école.
- **Domaine 4** : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

L'équipe enseignante a analysé chacun de ces domaines dans ses points forts et ses faiblesses. Elle s'est aussi basée sur les résultats aux évaluations nationales pour rédiger et construire les axes de travail. Certains d'entre eux suivis en 2022-2023 seront reconduits : Travail sur la fluence, élection des délégués de classe.

| 1- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement | | | | | | | | |
|--|---|---|---------------------------|--|-----|-----|-----|------|
| Objectifs retenus | Actions | Indicateurs mobilisés | Cibles | Remarques | | | | |
| -Résoudre des problèmes. | <p>Mettre en œuvre le projet innovant Labo' Maths en jeu</p> <p>Travailler quotidiennement la résolution de problèmes en classe</p> <p>Participer aux Défis maths</p> | <p>- Nombre de classes et d'élèves engagés dans le projet</p> <p>- Nombre de classes et d'élèves participant au défi maths</p> <p>-Résultats aux évaluations nationales et aux évaluations construites par l'équipe lors des constellations</p> | Elèves cycle 2 et cycle 3 | <p>Le projet « innovant » déposé par l'école est commun aux écoles Doumer et PDP.</p> <p>Il a été validé en juillet par la commission académique et sera mis en œuvre dès la période 2. Un budget de 6000€ a été alloué à l'école pour l'achat de jeux et de matériel.</p> <p>Les jeux de société sont aussi travaillés sur le temps périscolaire : jeux coopératifs entre autres.</p> <p>Suite à l'analyse des résultats obtenus aux évaluations nationales CP, CE1 et CM1 de septembre, il s'avère que les items les moins bien réussis sont ceux qui concernent le calcul et les nombres. Composantes devant être maîtrisées pour réussir en résolution de problèmes. Les enseignants ont donc choisi des jeux de société permettant de travailler la mémoire, le calcul et la mise en place de stratégies.</p> <p>L'équipe est accompagnée par un conseiller pédagogique. Les parents pourront être sollicités ponctuellement par l'enseignant de leur enfant pour aider à la tenue des ateliers. Des ateliers seront aussi tenus par des enseignants volontaires en périodes 3 et 4, le jeudi soir, pour des élèves ciblés. Les enseignants vont aussi travailler à la construction de deux évaluations : une par semestre pour chaque niveau. Evaluation construite sur le même modèle que les évaluations nationales.</p> <p>Les 12 classes participeront aux « Défis calcul » interclasses organisé à chaque fin de semestre.</p> <p>Les problèmes sont aussi travaillés quotidiennement dans les classes.</p> | | | | |
| -Lire à voix haute. | Poursuivre le travail mené en fluence depuis 2 ans. | -Amélioration des résultats obtenus aux tests de fluence | Elèves cycle 2 et cycle 3 | <p>Les tests de fluence de septembre font ressortir un taux d'élèves fragiles ou à besoin :</p> <table border="1" data-bbox="1644 1193 1928 1257"> <tr> <td>CE2</td> <td>CM2</td> </tr> <tr> <td>10%</td> <td>7.5%</td> </tr> </table> <p>Concernant les évaluations nationales CE1 et CM1, l'école compte 19% pour le CE1 et 23% pour le CM1 d'élèves fragiles ou à besoin pour l'item « Lire à voix haute un texte ».</p> <p>Le travail en fluence est donc poursuivi.</p> <p>Harmonisation des méthodes : PIANO au CP, Agir pour l'école, livret d'entraînement à la lecture fluide, poursuite de la mise en place depuis 2021 d'évaluations mi- et fin de</p> | CE2 | CM2 | 10% | 7.5% |
| CE2 | CM2 | | | | | | | |
| 10% | 7.5% | | | | | | | |

| | | | | |
|---|--|---|---------------------------|---|
| | | | | parcours, lecture offerte en maternelle, Défi lecture dans le cadre de la liaison GS/CP, travail ciblé en APC La fluence sera réévaluée à mi-parcours, puis en fin d'année. Le festival du livre sera aussi mis en place du 13 au 24 mai. Il permet aux élèves de découvrir et d'être en contact avec l'objet livre. Cette action sera travaillée l'an prochain. |
| -Construire et développer un lexique précis | Mettre en place un outil efficient dans l'acquisition et l'utilisation d'un lexique riche et varié | -Résultats aux évaluations nationales -Résultats aux évaluations concernant le lexique et la compréhension | Elèves cycle 2 et cycle 3 | |

| 2-La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire. | | | | |
|--|--|--|------------------|--|
| Objectifs retenus | Actions | Indicateurs mobilisés | Cibles | Remarques |
| -Être élève (le métier d'élève). | Donner du sens à la scolarité en répondant aux questions suivantes : pourquoi je vais à l'école ? à quoi ça sert d'apprendre ? qu'est-ce qu'on attend de moi en classe ? | -Résultats à l'évaluation sommative faisant suite aux séances en groupes de besoin | Elèves CP ciblés | Non mis en œuvre cette année |
| -Améliorer l'accueil des familles | -Mettre en place un livret d'accueil des familles | -Résultats au sondage destiné aux parents en fin d'année scolaire | Parents | Sondage réalisé en juin 2023. Livret d'accueil apprécié des familles. Un sondage du même type que celui réalisé en juin 2023, sera réalisé en juin 2024. |
| -Améliorer le bien-être des élèves | -Harmoniser et expliciter les règles de vie dans les classes. -Embellir l'espace « récréation » et les espaces de vie collective (hall, couloirs...)/ lien PEAC -Sensibiliser les élèves au moment des temps forts (NAH, laïcité) - Construire et rédiger la charte du bien vivre ensemble inhérente à tous les temps de l'enfant | -Résultats au sondage destiné aux élèves -Nombre de conflits, de cas de harcèlement ou d'intimidation par an -Nombre de faits établissements | Elèves | Mise en place du PEAC (Projet d'éducation artistique et culturelle) avec intervention d'une plasticienne, Mme Julien, en novembre et décembre sur les 12 classes. Coût de l'action : 1900€. Sortie au musée Vasarely pour les CP/CE1 et les CPA le 23 novembre. Coût de la sortie hors transport : 478€. Sortie au Musée Granet pour les CM1A et CPB le 24 novembre. Coût hors transport : environ 50€. Mise en œuvre de l'exposition de fin d'année sur le thème du sport et des jeux olympiques. L'exposition se déroulera comme l'an passé, le soir après la classe, en juin. Participation de l'école à la journée NAH : le jeudi 9 novembre avec l'école maternelle. Participation de la classe de Mme Korzine au concours NAH avec la réalisation d'une affiche ou d'une vidéo courant |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | <p>janvier-février. Participation de l'école à la journée de la laïcité le vendredi 8 décembre. Travail des délégués de classe avec les enseignants, la direction de l'école, les responsables des temps périscolaires à la rédaction de la charte.</p> |
|--|--|--|--|--|

3-Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école.

| Objectifs retenus | Actions | Indicateurs mobilisés | Cibles | Remarques |
|--------------------------------|---|--|-------------|--|
| -Former l'équipe à ses besoins | Mise en œuvre du projet innovant avec formations dédiées Jeux mathématiques | <p>-Nombre de classes participant au Labo'Maths en Jeux</p> <p>-Nombre de classes investies dans les projets</p> <p>-Nombre de classes de 6^{ème} participant à la liaison CM2/6^{ème}</p> | Enseignants | <p>L'ensemble de l'équipe est inscrit en constellation Mathématiques cette année. Une constellation est une formation définie à partir des besoins des élèves et des professeurs. Cette formation s'appuie sur la concertation entre les professeurs et les référents mathématiques de circonscription ainsi que sur les observations de séances en classe. Les contenus de formation sont élaborés en lien avec les notions que les professeurs souhaitent approfondir.</p> |

4-L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

| Objectifs retenus | Actions | Indicateurs mobilisés | Cibles | Remarques |
|------------------------------------|--|--|----------|---|
| -Prévenir les ruptures éducatives. | <p>-Accueillir les parents dans les classes pour aider aux ateliers et/ou observer une séance sans trace écrite par exemple</p> <p>-Ouvrir des cafés parents sur le temps scolaire sur des sujets définis</p> <p>-Permettre la réalisation de conférences sur la commune en partenariat avec les autres écoles farenques</p> | <p>-Résultats au sondage de fin d'année</p> <p>- Nombre de parents présents aux événements (réunion de rentrée, élections, tenue atelier, café parents, conférence)</p> <p>- Nombre de parents ayant activé leur compte sur l'ENT.</p> | -Parents | <p>Suite au sondage, deux cafés-parents se dérouleront les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 2 février 2024 à 15h : « Ecole et devoirs : comment accompagner sereinement son enfant ? ou comment suivre la scolarité de son enfant ? » - Vendredi 12 avril 2024 à 15h : « Encourager l'estime de soi et l'autonomie. » (Présence de la MDA) <p>Le café parent est un temps convivial où les parents peuvent partager autour d'un café, leurs expériences, leurs préoccupations, questionnements... C'est aussi un lieu où on peut échanger des idées, s'apporter mutuellement, être écouté, rassuré. Des professionnels de l'éducation, de la famille ou de l'enfance sont présents et animent ces temps d'échange.</p> <p>Une communication sera faite rapidement sur l'ENT pour que les parents intéressés puissent se libérer pour y participer.</p> |

► D'autres actions seront menées :

- **Des actions en lien avec les Jeux Olympiques.** En effet, la circulaire de rentrée détaille les priorités de l'année scolaire 2023-2024 pour une « École qui instruit, émancipe et protège. » Il s'agit aussi de faire de la France une « Nation sportive » en déployant les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire et en plaçant les Jeux olympiques et paralympiques comme fil rouge de cette année scolaire.

Pour répondre à la circulaire de rentrée :

- Les classes pratiquent les APQ : relaxation, yoga, course, jeux de balle ou autres. Les APQ ne sont pas pratiquées les jours où il y a sport. Chaque enseignant les met en œuvre selon son emploi du temps. La direction souligne la difficulté d'insérer à l'emploi du temps ces 30 minutes quotidiennes. Celles-ci seront donc mises en œuvre dans la mesure du possible, le choix de l'équipe étant de prioriser les apprentissages fondamentaux.
- Le PEAC détaillé plus tôt, a pour thème « Le sport » et un travail sur le lexique et les valeurs du sport sera aussi lié. (Fresque collective)
- Les classes de CM1, CM2 et 6^{ème}, dans le cadre de la liaison école-collège, participeront à des Olympiades cycle 3, le 7 mai.
- Les classes de GS/CP et CE1/CE2 se rencontreront aussi pour des Olympiades avant les vacances de Pâques. La rencontre CE1/CE2 pourra se faire à condition que de nombreux parents soient disponibles pour aider à l'encadrement. Un sondage sera réalisé après les vacances de Toussaint pour déterminer si le projet est réalisable ou pas.
- Les classes de CE2A, CE2B, CM1A et CM1/CM2 pratiqueront le handfauteuil en période 3 avec l'association sportive de Velaux. Coût : environ 500€.
- Les classes de CM2A et CM1B pratiqueront le tennis en période 3 avec le tennis club de La Fare. Coût : 250€.
- Toutes les classes pratiqueront le vélo avec les intervenants sportifs de la mairie, Mr Laurent et Mr Perez. Cette pratique permettra aux élèves d'acquérir les blocs 1, 2, ou 3 du « savoir rouler ». La direction remercie les parents qui se sont rendus disponibles pour passer l'agrément.
- Une sortie à la bibliothèque municipale se fera sur une demi-journée, à la découverte de l'exposition consacrée aux Jeux Olympiques. Les enseignants concernés informeront les familles au moment voulu (avril-mai). L'exposition sera aussi visible dans le hall de l'école.
- L'ensemble des classes a été initié au rugby avec Nicolas Perez que nous remercions pour son investissement et son professionnalisme.
- La classe de Mr Lubès pratiquera aussi le rugby – dates à définir- Ce projet est mené dans le cadre d'un partenariat USEP/MEN/Ligue de rugby 13.

La directrice précise que l'école a obtenu le Label « Génération 2024 ». C'est un label qui vise notamment le développement des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire. Cette labellisation, par la mise en place de partenariats locaux, permet l'intégration des valeurs de la République et principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Elle s'inscrit aussi dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, ou encore des organisations pédagogiques pluridisciplinaires et des cycles 3 (CM1, CM2, 6ème).

► **La direction précise que ces informations sont données à titre indicatif. Que certaines actions dépendront du plan vigipirate.**

- **Autres :**

- La construction d'un parcours éco citoyen exploitant l'environnement immédiat des élèves :

Ce parcours consiste à l'éducation à la réduction et au tri des déchets avec l'intervention de l'agglomération pour les CE2 du cour double, les CE2A et CE2B. Dates à définir. Il consiste aussi à la sensibilisation aux ressources énergétiques et à leur économie avec la visite du site ITER pour les classes de CM1A et CM1/CM2 : sortie prévue en février 2024.

- La natation pour les classes de CP/CE1, CE1A, CE1/CE2, CE2A et CE2B.
- La classe verte pour les classes de Mme Rambert, Mme Korzine et Mme Katinov. Elle se déroulera du mardi 2 au vendredi 5 avril 2024. Les classes séjourneront à Ancelle, dans le domaine de l'Arche. Une réunion d'informations sera organisée en période 2. La présence des parents est vivement conseillée. Mme Wagler précise que tous les élèves devront participer à ce projet, sans quoi le séjour pourrait être annulé.
- Intervention ponctuelle de l'EMMAD : présentation d'instruments de musique pour certaines classes, danse pour d'autres.

L'AIPE sera sollicitée pour l'ensemble des actions.

En raison du plan vigipirate, la vente de gâteaux pour Halloween prévue par l'AIPE ce vendredi 20 octobre a été annulée. Des solutions alternatives devront être trouvées pour permettre à l'AIPE de récolter des fonds nécessaires au financement des projets.

► **Soutien aux élèves en difficultés :**

- Les élèves en difficultés participent déjà pour certains aux APC (activités pédagogiques complémentaires) qui ont lieu 2 fois par semaine de 11h40 à 12h10. 36h annuelles.
- Deux stages de réussite, de 12 heures chacun, seront organisés durant les vacances de Pâques, **du 22 au 25 avril et du 26 au 29 août**. Les familles concernées seront informées au moment voulu. Ces stages seront encadrés par des enseignants volontaires.
- **A compter du mardi 14 novembre**, une heure hebdomadaire de soutien renforcé sera proposée à certains élèves. Les familles concernées ont reçu une demande d'autorisation à compléter. Les groupes pris en charge pourront changer d'une période à l'autre.

La direction remercie la mairie qui lui permet d'utiliser les locaux hors temps scolaire. L'équipe enseignante note aussi le retour positif des familles suite à cette proposition.

- En périodes 3 et 4, des ateliers de soutien mathématique seront aussi proposés.

▶ Liaison CM2/6^{ème} :

En dehors des Olympiades CM1/CM2/6^{ème}, pour le moment rien de précis n'a été décidé. Mme Gressier (directrice de l'école Paul Doumer) et Mme Wagler ont pris contact avec la principale du collège Mme Bouquet, en attente d'un retour.

8/ Sécurité et travaux :

▶ Sécurité :

A la suite de l'attaque d'Arras, la posture VIGIPRATE a été réévaluée au niveau « urgence attentat » - niveau le plus élevé. Cela signifie concrètement pour les établissements scolaires de :

- restreindre voire interdire les activités aux abords des installations et bâtiments désignés
- renforcer la surveillance aux abords des installations et bâtiments désignés
- contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants
- renforcer la surveillance et le contrôle

Une vigilance très soutenue quant à l'accès aux bâtiments est indispensable et reste donc l'affaire de tous. Le portillon du rez de chaussée doit toujours être fermé, tout comme l'ensemble des portes.

Personne ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans y avoir été autorisé.

Le PPMS a été remis à jour.

Il précise la conduite à tenir en cas d'incendie, d'intrusion, ou de tout autre risque majeur (inondation, tremblement de terre...)

Une note d'information sera envoyée aux familles. (Consignes à respecter si le PPMS est enclenché- Rappel est fait qu'en cas d'application du PPMS, les familles ne doivent pas venir à l'école pour récupérer leurs enfants. Elles ne doivent pas non plus téléphoner pour ne pas encombrer le réseau.)

L'école a déjà réalisé un exercice de sécurité :

- Un exercice incendie le 15 septembre.
- Un exercice PPMS – attentat/intrusion prévu ce lundi 16 octobre a été reporté après les vacances en raison des dernières actualités.

4 autres exercices seront réalisés en cours d'année (2 exercices incendie et 2 exercices PPMS).

Des boîtiers d'alerte spéciale intrusion ont été installés, deux télécommandes ont été fournies. La direction a demandé à la mairie quand arriveront les 11 télécommandes manquantes.

Mme Garcia a confirmé à Mme Wagler que la commande venait d'être passée.

▶ Travaux :

- Le cordage du puits de lumière a été changé.

- Un revêtement anti dérapant a été posé sur une partie de la cour élémentaire. L'école verra à l'usure son efficacité.
- La demande a été faite pour changer la poignée de la porte en haut des escaliers : modification faisant en sorte qu'on ne puisse l'ouvrir que de l'intérieur.

Les services techniques sont venus rapidement pour vérifier la faisabilité de la demande. Il semblerait que ce soit possible.

- Mme Wagler demande à la mairie s'il serait possible de planter des essences d'arbres permettant plus d'ombre et donc plus de fraîcheur devant l'école (platane ou autre). Elle demande également s'il serait possible de remplacer les bambous du puits de lumière par d'autres bambous de taille plus importante permettant ainsi un peu d'ombre dans la cour.

Mr Agostini prend note et assure qu'une réflexion va être menée à ce sujet. La mairie n'y est pas opposée.

- Mme Wagler évoque le manque de personnel municipal assurant le ménage des classes : les classes sont nettoyées un jour sur deux. Mme Wagler bien que comprenant les restrictions budgétaires, souhaiterait que les tables soient nettoyées tous les jours (covid-gastro-saletés....) et les poubelles vidées.

Les difficultés financières rencontrées par la mairie ont effectivement entraîné des restrictions budgétaires se traduisant notamment par la réduction du nombre d'agents.

La mairie souligne que ces choix ont été des choix difficiles. La mairie est contrainte de faire ces choix pour non seulement retrouver un équilibre financier mais aussi pour éviter de perdre la main sur les décisions prises pour la commune. L'objectif étant de retrouver l'équilibre pour un jour pouvoir doter les écoles des services connus avant ces restrictions.

La mairie va rapidement réfléchir à un aménagement des tâches des agents d'entretien pour que ce problème soit résolu au mieux dès la seconde période. (Tables nettoyées et poubelles vidées quotidiennement).

9/ Questions diverses :

► Annulation de la semaine APPN des CM2 annoncée. Ne peut-on pas envisager de maintenir avec d'autres activités ou sur une plus courte durée éventuellement ?

Mme Wagler précise que la semaine APPN pouvait se faire les années précédentes parce que 3 animateurs sportifs municipaux intervenaient dans l'école.

La mairie comprend que cela soit regrettable. Elle précise aussi que la mise en place de journée APPN dépend de nombreux facteurs, notamment le respect d'un taux d'encadrement strict en fonction des activités mises en œuvre. Mr Agostini rappelle que ces « services » proposés aux écoles n'ont pas de caractère obligatoire et que là encore il a fallu prendre des décisions avec regret.

► Les ateliers escalade semblent avoir disparu du programme. Peut-on trouver une solution pour les remettre ponctuellement ?

L'escalade est une activité particulière (taux d'encadrement renforcé, diplôme, sécurité). La personne qui assurait l'encadrement était une prestataire rémunérée par la mairie. En interne, un

Intervenant est doté du diplôme nécessaire à cette pratique mais il est moins expérimenté. Pour le moment, la reprise de l'escalade n'est pas faisable.

► Grève de cantine : il faudrait trouver une solution pour ne pas pénaliser les parents de la pomme de pin à chaque fois. Accueillir les enfants a minima avec un pique-nique par exemple.

Mme Wagler précise qu'entre 11h30 et 13h20 les enseignants ne sont pas responsables des élèves.

Il est rappelé que la grève est un droit, et qu'il ne s'agit pas non plus de « casser » ce mouvement.

Les parents suggèrent qu'ils fournissent le pique-nique et que les animateurs, non-grévistes, les surveillent, ou bien qu'un service minimum d'accueil soit mis en place, pourquoi pas en demandant à des agents de Doumer de venir sur PDP.

L'école note que le taux d'absentéisme est plus important les jours où la cantine est en grève.

Les agents mairie faisant grève n'ont pas obligation de se déclarer grévistes en amont. Par ailleurs, concernant les animateurs, les taux d'encadrement devant être respectés et la capacité d'accueil étant limitée, cela ne permet pas de mettre en place ce qui est demandé.

► Rafraîchisseur d'air : a priori, ça ne fonctionne toujours pas. Quelles sont les solutions envisagées pour l'année prochaine ?

Effectivement, le rafraîchisseur ne fonctionne pas comme prévu mais nous n'avons pas de solution pour le moment. Les services techniques travaillent sur ce dossier. Une réponse plus précise sera donnée au prochain conseil d'école.

► Cour : la zone avec les bandes antidérapantes glisse selon les élèves. Les petits graviers se décollent et entraînent des chutes. Quel est le constat et quelles solutions sont étudiées par le service technique à ce sujet ?

Les graviers se décollent effectivement et rendent la zone plus glissante.

La mairie se pose la question de l'effet de la chaleur sur le revêtement. La société qui est intervenue pour la pose va être recontactée pour résoudre le problème.

► Des parents nous questionnent sur le process pour les enfants avec PAI. Pouvez-vous rappeler l'organisation prévue dans ce cas ?

Les PAI sont gérés par la direction : les dossiers sont transmis au centre médico scolaire et validés par le médecin scolaire.

Les élèves qui bénéficient d'un PAI alimentaire ne sont pas stigmatisés.

La mairie rappelle que ces PAI demandent aux parents de fournir tous les jours un panier repas.

Les parents évoquent la convocation systématique des parents concernés par le service cantine, et la mise à l'écart des élèves concernés au moment des repas (ils mangeraient à l'intérieur alors que les autres élèves mangeraient à l'extérieur.)

Il n'y a pas de convocation des parents.

Les parents qui ont des questions et qui souhaitent connaître le process de la cantine quant à la gestion du PAI de leur enfant sont invités à contacter les services compétents de la mairie.

Le compte-rendu du conseil d'école sera transmis aux familles sur l'ENT et aux membres du conseil par mail. L'AIPE relaiera également l'information aux familles.

Mme Wagler remercie les parents élus, la mairie et ses collègues pour leur présence. La séance est levée.

Levée de la séance: 19h55

Secrétaire de séance : Mme Cuenca Sophie



**ECOLE ÉLÉMENTAIRE
LA POMME DE PIN**
55 Chemin de la Pomme de pin
13580 LA FARE DES OLIVIERS
Tél : 04 90 58 58 06